

ATTESTATION DE CONCEPTION D'UN BÂTIMENT AYANT UNE STRUCTURE PRINCIPALE EN BOIS Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

1. REQUÉRANT	AU PROGR	RAMME D'	AIDE FINAI	NCIÈRE - Municipalite	é
Municipalité :					
Titre du projet :					
Numéro du projet :					
		☐ Caserne de pompiers		☐ Bureau administratif	☐ Centre communautaire
Catégorie(s) du bâtime		☐ Garage (entrepôt)		→ Pour un projet de garage (ou entrepôt) des exigences supplémentaires sont identifiées à la section 4	
Type de travaux :	e de travaux : Nouveau bâtiment		àtiment	☐ Agrandissement	☐ Autre
2. PROFESSION	NEL CONC	EPTEUR	DES PLANS	S ET DEVIS - Archite	cte ou ingénieur
Prénom et nom :					
Ordre professionnel :					
Adresse du bureau :					
Plans et devis :					
3. STRUCTURE	PRINCIPAL	E - Définit	ions des sys	stèmes structuraux e	t exigences
plancher(s) et le toit. D des systèmes structura	ans le cadre d aux suivants :	du programm	ne, chacune de	es composantes doit répo	s charges, c'est-à-dire les murs, le ou les indre aux caractéristiques de l'un ou l'autre nt espacés d'au plus 610 mm (24 po) et
recouverts d'un	revêtement (2 po x 12 po)	structural. L et d'élémer	.a structure e nts en bois d'i	st composée de bois d	e sciage de 38 x 89 mm (2 po x 4 po) elles en I, poutrelles ajourées, bois de
- <u>Structure à poutres et poteaux</u> : Système structural composé de gros éléments de charpente en bois massif, en bois lamellé collé (BLC) ou en bois de charpente composite (LVL, LSL ou PSL).					
approche plate- composé d'au r	forme ou clai noins trois plis	re-voie. Le p de planche	oanneau lame s en bois d'œ	lé collé (cross-laminated	assemblage de panneaux suivant une timber - CLT) est un bois d'ingénierie rement. Le panneau lamellé cloué (nail puées parallèlement.
A ATTESTATION		ESSIONIN	El Conce	otion de la structure p	orincipale
				•	onnoipale c une structure principale en bois répondant
aux spécifications suiv	antes :			,	
Structure principale	Syste Ossature			X (1) Détailler le système ET	
(par composante)	légère en bois	et poteaux	de bois massif		nts qui ne sont pas en bois
Murs					
Plancher(s) (Excluant la fondation et le plancher entre le sous-sol et le rez-dechaussée)					
Toit					
Garage ou entrepô	t municipal				
bonification (cochez) : ☐ Des murs en boi ☐ Une toiture en boi ☐ Un revêtement e	s d'une hauter ois d'une porte xtérieur en bo isolant de type	ur d'au moins ée d'au moin sis sur une si	s 4,2 m (14 pi). s 12,2 m (40 p urface de 50 %	i). 6 et plus.	uivants afin d'être admissible à la moins 30 % de la surface isolée (murs
Signature du professionnel :					
Numéro de permis :					
Date :					

Mise à jour : Mai 2021